

DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de FIGEAC
MAIRIE
DE
46270 PRENDEIGNES

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 9

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 11 avril 2025 – 18h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril, 18h00, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Date de la convocation : 02/04/2025.

Secrétaire de la séance : Maryvonne MOUNAL

Présents : Pascal BAHU, Alain JUVENAL, Maryvonne MOUNAL, André BOURGUIGNON, Antony BARRIERE, Laura NIGOU, Marie-Hélène TAURAND, Damien PONTARLIER, Christian SOIRY.

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2025.

Délibérations :

- Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024,
- Vote du Compte Financier Unique 2024,
- Affectation des résultats du CFU 2024,
- Vote du Budget Primitif 2025,
- Vote du taux des taxes locales pour 2025,
- Désignation d'un Président de séance, vote des subventions aux associations,
- Subventions versées au Comité des fêtes et au Pilou,
- Subventions versées aux associations d'intérêt communal,
- Subvention versée à l'Association A.P.A.J.H.,
- Participation aux frais des écoles de Montet-et-Bouxaal et Labathude,
- Participation à l'ALSH de Leyme,

Comptes rendus de réunions.

Questions diverses.

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 11 mars 2025.

Les élus présents approuvent le Procès-Verbal du conseil municipal du 11 mars 2025.

Délibérations du conseil :

Désignation d'un Président de séance pour le Vote du Compte Financier Unique 2024 (N° DE 2025 09)

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il ne doit pas prendre part au vote du Compte Financier Unique 2024 et qu'il doit se retirer au moment du vote de celui-ci.

Pour cette raison, le Conseil Municipal doit élire un Président de séance uniquement pour le vote du Compte Financier Unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, de nommer Monsieur Alain JUVENAL, 1er Adjoint, comme Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024.

Délibération : adoptée

Délibération sur le Compte Financier Unique 2024 (N° DE 2025 10)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	119 353,30	0,00	266 811,00	0,00	386 164,30
Opérations exercice	132 437,78	198 808,57	121 006,98	103 176,80	253 444,76	301 985,37
Total	132 437,78	318 161,87	121 006,98	369 987,80	253 444,76	688 149,67
Résultat de clôture		185 724,09		248 980,82		434 704,91
Restes à réaliser	0,00	0,00	384 600,00	58 334,00	384 600,00	58 334,00
Total cumulé	0,00	185 724,09	384 600,00	307 314,82	384 600,00	493 038,91
Résultat définitif		185 724,09	77 285,18			108 438,91

Monsieur Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Le Président de séance, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - CFU 2024 (N° DE 2025 11)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	119 353,30
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	158 444,30
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	66 370,79
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	185 724,09
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	185 724,09
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	77 285,18
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	108 438,91
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Vote du BP 2025 (N° DE 2025 12)

Monsieur Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune PRENDEIGNES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune PRENDEIGNES pour l'année 2025 présenté par Monsieur Le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 845 298,27 €

En dépenses à la somme de : 845 298,27 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	45 680,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 160,00 €
014	Atténuations de produits	22 577,00 €
023	Virement à la section d'investissement	151 138,16 €
65	Autres charges de gestion courante	33 130,00 €
66	Charges financières	565,55 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 002,20 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		292 252,91 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	108 438,91 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	241,00 €
73	Impôts et taxes	56 661,00 €
74	Dotations et participations	103 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21 700,00 €
76	Produits financiers	1,00 €
77	Produits spécifiques	1 611,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		292 252,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	9 367,19 €
109	Equipement salle d'animation	5 000,00 €
110	Rénovation Salle d'Animation	40 000,00 €
116	Rénovation Bâtiments Communaux	60 000,00 €
117	Equipement Matériel	4 000,00 €
137	Aménagement accessibilité	2 500,00 €
138	Achat de terrain Monique Daymon	40 000,00 €
139	Achat maison Roques	163 467,17 €
140	Aménagement terrain Octavie	15 000,00 €
040	Section à section	1 611,00 €
141	Réalisation adressage	2 000,00 €
143	Rénovation thermique logements	22 000,00 €
144	Achat terrain Patrick Sembel	62 000,00 €
145	Espace culturel de verdure	39 000,00 €
146	Eclairage public LED	10 000,00 €
147	Photovoltaïque toitures SDF	41 000,00 €
58	Voies et réseaux	33 100,00 €
89	Assain.& dissimul.réseaux	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		553 045,36 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	86 850,18 €
001	Solde d'exécution section investissement	248 980,82 €

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	7 742,20 €
021	Virement de la section de fonctionnement	151 138,16 €
110	Rénovation Salle d'Animation	10 378,00 €
116	Rénovation Bâtiments Communaux	6 817,00 €
143	Rénovation thermique logements	29 439,00 €
145	Espace culturel de verdure	11 700,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		553 045,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents l'acceptation du Budget Primitif pour l'année 2025.

Délibération : adoptée

Vote du taux des taxes locale pour 2025 (N° DE_2025_13)

Par délibération du 12 avril 2024 n° DE_2024_09, le Conseil Municipal avait fixé pour 2024 les taux des impôts à :

TH : 7,44 %,

TFPB : 25,73 %,

TFPNB : 102,95 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (pour : 9 -contre : 0), de ne pas modifier les taux d'imposition en 2025 et de les porter à :

- TH : 7,44 %,

- TFB : 25,73 %,

- TFPNB : 102,95 %.

Délibération : adoptée

Désignation d'un Président de séance pour le vote des subventions au Comité des Fêtes et au Pilou (N° DE_2025_14)

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas prendre part au vote pour l'attribution des subventions versées aux associations du Comité des Fêtes et du Pilou.

Pour cette raison, le Conseil Municipal doit élire un Président de séance pour le vote de ces deux subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de nommer Madame Marie-Hélène TAURAND, comme Présidente de séance pour le vote des subventions versées aux deux associations citées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Subventions versées au Comité des Fêtes et au Pilou (N° DE_2025_15)

Madame Marie-Hélène TAURAND demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions qui seront attribuées aux Associations du Comité des Fêtes et du Pilou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, pour l'année 2025 de verser les subventions suivantes :

- 500,00 €uros pour le Comité des Fêtes,

- 3 500,00 €uros pour Le Pilou.

Messieurs André BOURGUIGNON et Pascal BAHU n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle au moment de la discussion de cette subvention.

Délibération : adoptée

Subventions versées aux associations d'intérêt communal (N° DE_2025_16)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la

subvention qui sera attribuée aux différentes associations de la commune, d'intérêt communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, pour l'année 2025, de verser les subventions suivantes :

- 350,00 € pour la "Société de chasse",
 - 350,00 € pour "Entraide et coups durs", Monsieur Damien PONTARLIER n'a pas pris part au vote et il est sorti de la salle au moment de la discussion de cette subvention,
 - 350,00 € pour la "CUMA",
 - 350,00 € pour "Gym et détente",
 - 300,00 € pour "46 Potron-Minet".
- Délibération :
- adoptée

Subvention versée à l'Association A.P.A.J.H. (N° DE_2025_17)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention qui pourrait être attribuée à l'associations A.P.A.J.H..

Considérant l'intérêt de cette association auprès des enfants et des jeunes en situation de handicap ainsi que de leurs parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de verser une subvention de 200,00 € à cette association, pour l'année 2025.

Délibération : adoptée

Participation aux frais de l'école maternelle de Labathude pour 2025 (N° DE_2025_18)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains enfants de la commune sont scolarisés à l'école maternelle de Labathude depuis la fermeture de l'école de Predeignes en 1992. D'un commun accord, la commune de Predeignes participe aux frais de l'école en fonction du nombre d'enfants de la commune qui la fréquente.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, doit se prononcer sur la participation de la commune aux frais de l'école maternelle de Labathude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de participer aux frais de l'école maternelle de Labathude pour l'année 2025, suivant le décompte des frais de l'année civile 2024 annexé à la présente délibération pour un montant de 6 956,76 €uros.

Ce montant est réparti comme suit : compte 6558 = 1 248,74 € ; compte 62875 = 1 356,57 € ; compte 6215 = 4 351,45 €.

Délibération : adoptée

Participation aux frais de l'école primaire de Montet-et-Bouxaal pour 2025 (N° DE_2025_19)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains enfants de la commune sont scolarisés à l'école primaire de Montet-et-Bouxaal depuis la fermeture de l'école de Predeignes en 1992.

D'un commun accord, la commune de Predeignes participe aux frais de l'école en fonction du nombre d'enfants de la commune qui la fréquente.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, doit se prononcer sur la participation de la commune aux frais de l'école primaire de Montet-et-Bouxaal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de participer aux frais de l'école primaire de Montet-et-Bouxaal pour l'année 2025, suivant le décompte des frais de l'année 2024 annexé à la présente délibération pour un montant de 6 488,04 €uros,

- de signer la convention de participation aux frais de l'école pour l'année 2025.

Ce montant est réparti comme suit : compte 6558 = 4 476,75 € ; compte 6215 = 1 751,77 € et compte 62875 = 259,52 €uros.

Délibération : adoptée

Participation financière au centre de loisirs ALSH de Leyme (N° DE_2025_20)

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du 7 avril 2025 de la Mairie de Leyme (copie annexée à la présente délibération), nous demandant de participer à l'ALSH de Leyme qui a accueilli des enfants domiciliés sur notre commune au cours de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de participer au coût de l'ALSH pour 2023 pour un montant de 151,94 €uros.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

André Bourguignon relate la rencontre avec les services de la gendarmerie.

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions à venir.

15 avril : CCAS - 10h00

16 avril : Commission Communale des Impôts - 11h00

16 avril : Visite du cabinet d'étude pour le projet photovoltaïque sur le toit de la salle d'animation – 13h30.

17 avril : Présentation du projet de réhabilitation de la Maison en centre bourg – 14h00.

8 mai : cérémonie 11h00

La séance est levée à 20h30.

Pascal BAHU
Président de séance



Maryvonne MOUNAL
Secrétaire de séance

Mounal